

Séance 16 janvier 2025

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 janvier,
à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation datée et adressée le 11 janvier 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- **Finances : Autorisation d'ouverture anticipée de crédits
d'investissement**
- **Urbanisme : Avancement modification PLU – devis OAP**
- **Informations et questions diverses**

Etaient présents :

Mmes Muriel CARNET, Brigitte DUGRAVOT, Vanessa PIZARD
MM. Pascal COLIN, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Maxence
GAILLARD, Jacques LEMARQUIS, Patrick VINCNET,

Procurations :

Olivier BRICE pouvoir à Jacques LEMARQUIS

Absent excusé : Cyril REMY

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9

- Le quorum est atteint –

M. Jacques LEMARQUIS a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du
jour de deux points supplémentaires :

Séance du 16 janvier 2025

Institutions et vie politique	Intercommunalité	Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
Institutions et vie politique	Intercommunalité	Demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ajout de deux points à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et a été adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et rédaction proposées.

Dél. N° 01/2025 – FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, permettant au Conseil municipal d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à engager cette dépense d'investissement :

Entreprise	Compte d'imputation	Montant
COLAS	2151	120 311.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix pour), le Conseil Municipal

- autorise, M. le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissements ci-dessus avant le vote du Budget Primitif de 2025

- dit, que les crédits inscrits ci-dessus seront repris au Budget Primitif 2025.

Séance du 16 janvier 2025

Dél. N° 02/2025 – INSTITUTIONS ET VIE POLIQUÉ – INTERCOMMUNALITÉ – APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EPINAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-17,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Vu la délibération n° 321.2024 du Conseil Communautaire du 2 décembre 2024 relative à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix pour), le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Dél. N° 03/2025 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

M. le Maire fait part aux membres présents du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le Groupement Syndical Forestier du Massif des Jumeaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix pour), le Conseil Municipal se prononce pour l'adhésion de la collectivité ci-dessus qui en a fait la demande.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGTC)

N° de la décision	Date	Libellé de l'acte	Société/Organisme	Montant H.T
55	31/12/2024	Décision budgétaire portant virement de crédits	SGC EPINAL pour facture ID VERDE	7 250.00 €
1	16/01/2025	Renouvellement de l'adhésion 2025	Association des Maires Ruraux	145.00 €
2	16/01/2025	Renouvellement cotisation (utilisation site Campagnol.fr)	Associations des Maires Ruraux et Campagnol	220.00 €

INFORMATIONS DIVERSES

* M. le Maire informe que la contribution au SDIS s'élève à 33 790.53 € pour l'année 2025.

Séance du 16 janvier 2025

* M. le Maire donne le chiffres de l'INSEE relatif à la population de référence à compter du 1^{er} janvier 2025 qui est de 981 habitants.

* M. le Maire à fait part des informations de la gendarmerie par rapport aux interventions sur une année (sécurité routière, intervention, délinquances, prévention et présence).

Après un tour d'horizon, la séance fut levée à 19 heures 30.



- Dél. N° 01/2025 – Finances – Décisions budgétaires – Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
- Dél. N° 02/2025 – Institutions et vie politique – Intercommunalité – Approbation des modifications de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Dél. N° 03/2025 – Institutions et vie politique – Intercommunalité – Demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges.

Le secrétaire de séance,
Jacques LEMARQUIS

Le Maire,
Gilles DUBOIS

